

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse populaire Desjardins Ukrainienne de Montréal

le 23 avril 2023, 15h00



Pour participer à votre assemblée générale annuelle, rendez-vous au :
3270, rue Beaubien Est, H1X 3C9 ¹

La première portion de l'assemblée générale annuelle se tiendra en **mode présentiel**. Cette formule implique que seuls les membres présents sur place pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2022
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- voter pour élire des membres du conseil d'administration (par acclamation)



Élection au conseil d'administration par acclamation

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 9 février 2023 à 18h00.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

DANTCH, Stepan

VIATCHANINOVA, Ievgeniia

HOLLOWKA, Helen

SPIPKIN, Stephen

SZTYK, Georges

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisseukrainienne ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022 ainsi que le rapport annuel 2022.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 27 février 2023

Georges Sztyk, secrétaire

1- Les recommandations sanitaires en vigueur lors de la tenue de l'assemblée devront être respectées. Dans le cas où il ne serait pas recommandé de vous accueillir en salle, l'événement deviendrait entièrement virtuel.